

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
- VU le Décret N°144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation du Gouvernement et le Décret N°339/PR du 1er Septembre 1966, portant remaniement ministériel ;
- VU le Décret N°340/PR du 1er Septembre 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU la Loi N°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
- VU la Loi N°64-34 du 12 Décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU le Décret N°132/PC-SGG du 11 Août 1964, portant organisation, fonctionnement et attributions de l'Inspection Commune des Affaires Administratives du Dahomey ;
- VU le Décret N°145/PR-SGG du 30 Décembre 1965, portant nomination de Mr Basile MENSAH, Conseiller aux Affaires Administratives, en qualité d'Inspecteur des Affaires Administratives ;
- Le Conseil des Ministres entendu,

I E C R E T E

ARTICLE 1er. - Mr Basile MENSAH, Inspecteur des Affaires Administratives, est nommé Inspecteur Général, Chef du Service de l'Inspection Commune des Affaires Administratives, à compter du 14 Mars 1966.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 1er Septembre 1966

Ampliations :

PR 4 - IAA 4 - Intéressé 1
SGG 4 - CS 6 - Ministères 11 -
DGF-DB-CF-DC-Solde.DI 6 - Trésor 4
Gde.Chanc. 1 - JORD 1. DAI 2.


Général Christophe SOGLO